



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 115693

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les stages en entreprise effectués au sein de la profession d'esthéticienne. En effet, certaines formations d'esthéticienne représentent un coût élevé et l'étudiant effectue des stages non rémunérés. Ces derniers, exigés par l'éducation nationale, n'engendrent pas de difficulté particulière et participent à la qualité de la formation. Cependant, il semble que des dérives excessives soient fréquemment pratiquées par certaines écoles qui dispensent très peu de cours mais fournissent un travail non rémunéré déstabilisant la concurrence naturelle. C'est pourquoi il lui demande si un encadrement réglementaire est envisagé pour éviter de telles dérives lors des formations.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115693

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 467